

Je rappellerai à l'honorable chef de l'opposition (M. Stanfield) qu'en 1963, alors que j'étais président de la Fédération canadienne des maires, j'ai eu l'honneur d'être reçu par lui à son bureau d'Halifax. J'avais mission d'aller lui exposer, avant la tenue d'une réunion de tous les premiers ministres des provinces du Canada, cette requête de la Fédération canadienne des maires, à l'occasion d'une conférence sur les problèmes municipaux.

Évidemment, nous savons tous que les affaires municipales relèvent de la juridiction provinciale, mais nous croyons que ce n'est pas porter atteinte à cette juridiction que de permettre aux maires des municipalités canadiennes de se réunir pour échanger leurs points de vue afin de jouer de leur mieux le rôle que leur assigne leur juridiction avec l'aide des deux autres gouvernements. Il ne leur est pas défendu, non plus de consulter les maires des villes américaines ou européennes, ce que j'ai eu d'ailleurs occasion de faire moi-même à plusieurs reprises, et constitue, je crois, une expérience enrichissante pour tout le monde, sans pour autant porter atteinte à la juridiction qui est l'apanage des provinces dans ce domaine.

Mais je crois qu'il est temps qu'on cesse de considérer les maires et les membres des conseils municipaux comme des incompetents en cette matière. Par ma part, je crois que les trois niveaux de gouvernement ont leur importance. Au fait, pas un seul d'entre eux ne doit être considéré comme inférieur aux autres, mais le gouvernement municipal, que l'on considère d'habitude comme inférieur, est probablement le plus proche du peuple et le plus en mesure de tâter le pouls de l'opinion publique.

• (2.30 p.m.)

Je me réjouis de cette attitude du gouvernement de la province de Québec et je sais que c'est avec une compréhension et une largeur de vues semblables que nous en arriverons à régler des problèmes aigus comme celui, par exemple, de la construction d'habitations en quantité suffisante pour satisfaire tout le monde ainsi que le chômage que nous déplorons tous et qui est inhérent à la période d'inflation que nous connaissons.

D'ailleurs, je voudrais rappeler que j'ai proposé, il y a quelques années, une motion visant à établir une commission consultative intergouvernementale, comme il en existe une aux États-Unis. En effet, une commission consultative intergouvernementale, composée des représentants du gouvernement fédéral, des gouvernements des États et des gouvernements municipaux, existe dans ce pays. Ses membres se réunissent pour échanger leurs points de vues et voir quelles seraient les meilleures solutions aux divers problèmes, comme celui de l'habitation.

A mon avis, ce que l'honorable ministre vient de proposer s'apparente singulièrement à l'établissement d'une commission consultative intergouvernementale qui permettrait de faire disparaître les barrières, de combler les fossés et de faire régner une meilleure compréhension entre les trois niveaux de gouvernement qui doivent unir leurs efforts, quand il s'agit de régler un problème prioritaire comme celui de la construction d'habitations.

Je félicite l'honorable ministre de sa déclaration faite à Halifax et je suis certain que la majorité, sinon la totalité des maires du Canada, et de ceux de ma province en particulier, voudront accepter sa proposition et participer à ce concert des représentants des administrations municipales, provinciales et fédérales en vue de trouver une solution à nos problèmes.

Je voudrais—toujours au sujet du besoin de constructions nouvelles et de consultation entre tous les intéressés, si nous voulons résoudre des problèmes aussi aigus,—informer la Chambre de l'existence d'une organisation officieuse, qui a surgi spontanément au sein des députés, il y a déjà près d'un an. En effet, certains députés, dont certains furent d'anciens maires qui ont œuvré au sein d'associations municipales, provinciales ou au sein de la Fédération canadienne des maires, ont décidé de s'unir pour servir de trait d'union entre les municipalités, les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral. Nous sommes près d'une vingtaine et nous nous réunissons officieusement trois ou quatre fois par année. A mon avis, tous les anciens maires qui sont maintenant députés se réjouissent comme moi de l'annonce qu'a faite l'honorable ministre à Halifax et de l'attitude qu'a prise le ministre des Affaires municipales de Québec. Au fait, on constate déjà une meilleure coopération entre les responsables, qui doivent se donner la main si l'on veut espérer régler le problème de la construction.

On a déploré le fait que le coût élevé de la construction explique peut-être le marasme de cette industrie. Mais je crois que cela est relatif et que les provinces ont une responsabilité dans ce domaine. Et je pourrais citer des exemples. Au fait, dans ma propre circonscription, certains constructeurs vendent \$10,500, \$11,000 ou \$15,000 des maisons de cinq pièces, approuvées par la Société centrale d'hypothèques et de logement. Or, j'ai vu les mêmes maisons se vendre \$16,500, \$17,000 ou \$17,500 à Toronto, alors qu'à Montréal, elles se vendent \$14,000, \$14,500 ou \$15,000.

Il existe donc un facteur relatif qui, je crois, relèverait beaucoup plus de la responsabilité des provinces que de celle du gouvernement fédéral, et c'est là, encore une fois, que la coopération qu'on tente d'établir à tous les